Chapitre 11 L'activité de l'entreprise : entre libertés et contraintes

L'activité de l'entreprise est placée sous le signe des libertés économiques

Les risques liés aux libertés économiques

Dégradation de la concurrence

Phénomène de concentration: la concurrence entraîne la disparition d'entreprises les plus faibles. Les entreprises qui subsistent sont donc de moins en moins nombreuses et de plus en plus puissantes (oligopole, monopole) et peuvent être tentées d'imposer leurs conditions au marché

Des consommateurs sous influence et faibles

Les actions mercatiques développées par les entreprises ont pour but d'influencer le comportement des consommateurs. Ils sont alors amenés à passer des contrats avec les professionnels sans être toujours conscients de leur portée et sans pouvoir en négocier les termes (contrats d'adhésion)

Une nécessité : encadrer les activités des entreprises pour permettre une concurrence effective et loyale et pour protéger le consommateur

Le droit du marché

Le droit de la concurrence

Restrictions apportées aux libertés des entrepreneurs afin d'empêcher que certaines entreprises ne profitent de leur puissance pour dégrader les conditions de la concurrence.

- Permettre une concurrence effective en garantissant la transparence et l'atomicité du marché
- Permettre une concurrence loyale en interdisant les pratiques déloyales: vente à perte, abus de position dominante...

Le droit de la consommation

Interdire des pratiques d'entreprises qui peuvent altérer le fonctionnement du marché de concurrence afin de protéger les consommateurs et de rétablir l'équilibre entre les entreprise et consommateur dans les contrats qu'ils passent.

Ex. interdiction des clauses abuses

Convergence de ces droits

- la concurrence loyale incite les entreprises à innover, à réduire leurs coûts, à rechercher de partenariat...;
- la concurrence permet au consommateur de comparer les offres, d'effectuer des choix et ainsi de mieux satisfaire leurs besoins.

Des institutions au service de la défense du marché

En France : Conseil de la concurrence Dans l'UE : Commission européenne

+ Rôle des tribunaux, des associations de consommateur